

Publié par 24 heures (<http://www.24heures.ch>)

[Accueil](#) > [Actu](#) > [Culture](#) > Contenu

## **MANIFESTATION** | Ce week-end, Lausanne vit à l'heure de la 5e édition de BD-FIL. Le héros d'Hergé crée la controverse.



© DR | Alors que Lausanne fête ce week-end la bande dessinée dans tous ses états, les péripéties juridico-médiatiques de son plus universel héros rappellent la force d'évocation de ce média destiné à un public «de 7 à 77 ans».

François Barras | 12.09.2009 | 00:02

Il est des voyages qui marquent! Septante-neuf ans après leur première publication, les tribulations de *Tintin au Congo* continuent de faire parler d'elles. Le second recueil des aventures du fameux reporter, réalisé par Hergé en 1930, puis actualisé en 1946, demeure dans le viseur des chasseurs de racisme. Dernier acte en date: la plainte déposée par un habitant de Monthey auprès du juge d'instruction du Bas-Valais, le 3 septembre, au motif d'un «ouvrage discriminatoire et choquant envers les gens de couleur». Le plaignant demande rien de moins que l'interdiction à la vente de cette BD écoulee à ce jour à environ 10 millions d'exemplaires.

Le développement judiciaire romand suit de peu celui initié à Bruxelles en 2007: après avoir tenté de faire interdire *Tintin au Congo* dans son pays, un citoyen belge a récemment porté son combat en France, espérant pour sa plainte un meilleur destin (la manifestation qu'il organisa à Bruxelles réunit... 3 personnes!). A Paris, le Conseil représentatif des associations noires en a appelé début septembre au Ministère de la culture pour obtenir l'ajout d'un bandeau de mise en garde. En Angleterre il y a deux ans, la chaîne de librairies Borders (d'origine américaine) a retiré l'album de ses rayons. Aux USA, la bibliothèque de Brooklyn a réagi à la dizaine de plaintes reçues en condamnant les aventures congolaises à l'«Enfer», soit la section consultable uniquement sur demande écrite, là où sont entreposés les écrits de Sade et de Hitler. Pas pour les gosses, Tintin!

### **Amende honorable**

Alors que Lausanne fête ce week-end la bande dessinée dans tous ses états, les péripéties juridico-médiatiques de son plus universel héros rappellent la force d'évocation de ce média

destiné à un public «de 7 à 77 ans». La popularité de Tintin doit-elle entraîner une réécriture historique, un ajustement de l'œuvre aux valeurs morales actuelles? Les plaignants dénoncent le comportement colonialiste de Tintin, «missié blanc» à la fois craint et adoré par de naïfs autochtones. Mais en 1930, le jeune Hergé de 23 ans ne faisait que répéter les préjugés alors en cours en Belgique, dont la «mission colonialiste» était encouragée par le rédacteur en chef du *XXe siècle*, journal ultracatholique qui publiait *Tintin* dans son supplément jeunesse. Hergé fit amende honorable en 1946, gommant les clichés les plus lourds lorsqu'il redessina toute la BD pour l'adapter au nouveau format couleur. «Je ne connaissais du Congo que ce que l'on m'en racontait», regretta-t-il. Jusqu'en 1955, le manuel officiel de géographie belge assurait que «le développement intellectuel de l'enfant noir s'arrête assez tôt»...

La chasse aux préjugés a fait le ménage dans le langage commun, condamnant à un oubli plus ou moins honteux les «têtes de nègre» et autres «Y a bon Banania!». Une œuvre culturelle comme *Tintin* pourrait-elle aussi, sur décision de justice, voir gommées de la sphère publique ses parties les plus discutables? Le droit doit-il l'emporter sur l'histoire? En Suisse, l'article 261 bis punit celui «qui aura publiquement propagé une idéologie visant à rabaisser ou dénigrer (...) les membres d'une race, ethnie ou religion». Pour l'avocat lausannois Yves Burnand, l'hypothèse d'une mise à l'index est peu crédible. «Il est bon que cette disposition existe, mais elle doit être appliquée de façon restrictive dans le cas d'une œuvre culturelle ancrée dans l'histoire. Je viens de relire Simenon: certains passages peignent un tableau extrêmement caricatural des juifs. Faut-il interdire Simenon?»

A Genève, la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) verrait d'un bon œil l'ajout d'une introduction explicative remettant la BD dans son contexte historique. «Ce serait facile, mais ni l'Etat belge ni la société Moulinsart, qui gère les droits d'Hergé, ne semblent pressés d'une telle initiative, remarque Philippe Kenel. Cela marquerait trop clairement la problématique autour de cette BD porteuse d'un fond raciste assez clair.»

## Culture

**Source URL (Extrait le 20.09.2009 - 14:16):** <http://www.24heures.ch/actu/culture/lausanne-fete-bd-tintin-colonise-debat-2009-09-11>